DMA
DÉFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES

PROTÉGER LES RIVIÈRES, LES ESTUAIRES ET LES OCÉANS, PAR LE DROIT

Créée en 2017, Défense des Milieux Aquatiques est une association agréée pour la protection de l'environnement, qui a contesté de nombreuses décisions administratives, notamment dans le domaine de la pêche et porte le projet Golden Miles observé et validé à l'étranger.

Elle a concentré ses efforts pour limiter la pêche des poissons migrateurs (Saumons, aloses, lamproies), aujourd'hui fermée (presque) partout en France, la pêche au chalut de fond (exclue des sites Natura 2000 côtiers de la Gironde) et la mortalité par pêche des dauphins dans le golfe de Gascogne, aboutissant à la fermeture de la pêche maritime pendant un mois lors des hivers 2024, 2025 et 2026.

Crédits : DMA

Ecriture / Recherches documentaires
Philippe GARCIA
Président de Défense des Milieux Aquatiques
Graphisme / Maquette
HAPPY HARPIE COMMUNICATION

Livret intégral Golden Miles à commander auprès de DMA ou à télécharger gratuitement en PDF ici :

ADRESSE :
DMA
Maison de la Nature et de l'Environnement
2 quai de Brazza
33100 Bordeaux

EMAIL :
maigre42@gmail.com

SITE INTERNET :
https://defensedesmilieuxaquatiques.org

©DMA

GOLDEN MILES

UNE GESTION ROBUSTE POUR LA PÊCHE CÔTIÈRE

FAIRE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE LE LABORATOIRE PIONNIER D'UNE PÊCHE CÔTIÈRE D'AVENIR EN EUROPE.

Golden Miles souhaite être perçu comme projet de recherche au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine en faveur de la pêche côtière. Il s'agit d'enrayer son déclin, aggravé par le changement climatique, **en réservant la bande littorale des 3 milles nautiques aux petites pêches réellement sélectives (hameçon, casier, plongée)** et pourvoyeuses d'emplois. Cette gestion offrira enfin à ces petits métiers un espace d'expression dédié puis, en quelques années, des conditions d'exercice favorables à leur survie. Cette initiative représente aussi la dernière action possible en faveur du retour du saumon et elle entraînera une diminution significative des captures d'espèces protégées.

L'Association souhaite convaincre la région Nouvelle-Aquitaine de porter ce **projet pilote sur une période de 5 ans** jugée suffisante pour démontrer sa pertinence et son efficacité à la fois socio-économique et environnementale. La Nouvelle-Aquitaine deviendrait le laboratoire d'essai de l'Union européenne et bientôt un exemple à suivre, puisque le caractère **gagnant-gagnant** de cette nouvelle gestion de la pêche côtière a été constaté dans plusieurs pays de référence, notamment aux USA, depuis des décennies.

DMA
DÉFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES

Le rendement maximal durable condamne la pêche au déclin

La pêche est gérée selon le principe du « Rendement Maximal Durable » (RMD) qui consiste à prélever chaque année les tonnages de poissons les plus élevés possibles, sans compromettre la reproduction.

Préserver la reproduction est certes nécessaire mais insuffisant.
Une pêche durable suppose que les poissons aient aussi le temps de grandir pour atteindre une taille économiquement et écologiquement rentable. L'intensité de pêche induite par le RMD ne le permet pas. Capturés trop tôt, les poissons sont trop petits. La science pose le diagnostic de surexploitation de croissance.

Contraints de capturer davantage de poissons pour atteindre les quotas, les marins-pêcheurs multiplient les filets. Un cercle vicieux est en place. Les poissons sont encore plus petits, les captures de dauphins toujours plus nombreuses, les charges plus élevées. Résultat, la rentabilité se dégrade.



Le maigre *(Argyrosomus regius)* est l'un des plus grands poissons osseux de nos côtes atlantiques. Bien qu'il puisse atteindre des dimensions impressionnantes, sa survie repose sur un respect strict de son développement.

Le constat factuel : un maigre vendu à la taille légale de 35 cm est encore un juvénile. Il n'a pas encore eu l'occasion de se reproduire pour assurer le renouvellement de l'espèce. Pour atteindre sa maturité sexuelle, il lui manque environ 25 cm (2 ans) si c'est un mâle et 50 cm (4 ans) si c'est une femelle.



À un an, le turbotin de 15 cm et quelques dizaines de grammes est déjà menacé par les mailles des filets, à cause de sa forme losangique.

En France, le secteur de la pêche est donc « en crise majeure »[1] et se rétracte depuis deux générations. Année après année, débarquements, navires et effectifs déclinent. Le métier n'attire plus les jeunes. La dépendance alimentaire aux importations ne cesse de croître. Les subventions s'envolent. Le RMD s'avère un oxymore contre-productif.

Le moteur du déclin est l'érosion des populations de poissons. La disparition de la morue, du turbot, de l'ange de mer ou de l'esturgeon sont des exemples parmi d'autres. Mammifères et oiseaux marins sont de plus en plus souvent victimes des engins de pêche, directement ou à cause de la raréfaction de leurs proies.

1 - Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries (STECF) - The 2024 Annual Economic Report on the EU Fishing Fleet (STECF 24-03/07), Prellezo, R. et al. (eds.), OPUE, 2024. DOI : 10.2760/5037826.

Le déclin de la pêche n'est pas une fatalité

Pourtant, ce sombre tableau n'est pas une fatalité.

Le principe du RMD s'impose en 1955 à la suite d'un intense lobbying des USA[2]. L'historienne Carmel Finley[3] explique comment le mystérieux principe n'est que l'instrument d'une politique de surexploitation délibérée au service des intérêts géostratégiques et militaires des USA dans le contexte de la guerre froide des années 50. Il a aussi permis à la pêche nord-américaine d'exploiter les thons, saumons et anchois du Pacifique à une époque où les zones économiques exclusives n'existent pas encore. Mais, comme l'avait annoncé le professeur Larkin[4] dès 1977, la surexploitation due au RMD engendre le déclin socio-économique. Les USA en prennent conscience et réagissent par deux réformes importantes en 1996[5] et 2007[6].

Aujourd'hui, la situation des pêcheries nord-américaines, australiennes, néo-zélandaises et norvégiennes est saine. Les USA ont rebaptisé le RMD par son vrai nom, *Niveau de surexploitation*, estiment des captures biologiques admissibles plus faibles et fixent des quotas encore plus faibles[7]. L'Australie fonctionne avec la notion de rendement économique maximum et non plus le RMD. Tous ces pays ont neutralisé les rétroactions négatives du RMD par la protection effective des fonctions biologiques essentielles des écosystèmes marins. Il s'agit, par zones et périodes appropriées, d'exclure les techniques de pêche incompatibles avec ces fonctions.

Bande littorale des 3 milles nautiques : Préserver les nourriceries et stopper le gâchis des rejets

Au cœur de ces gestions spatio-temporelles, les eaux littorales abritent les nourriceries de nombreuses espèces commerciales[8]. C'est là que se développent les petits poissons qui garantiront les pêches de demain.
Elles représentent aussi le passage obligé des saumons et esturgeons qui longent la côte pour retrouver leurs estuaires d'origine.

Enfin, c'est là, du fait de la disponibilité des ressources, que mammifères, tortues et oiseaux marins viennent régulièrement se nourrir.
Or les filets sont non sélectifs, c'est-à-dire susceptibles d'intercepter tous ces organismes, alors rejetés morts en mer. L'ampleur des rejets est l'une des explications significatives du déclin.
Faute de données fiables, les scientifiques sont contraints de procéder à des estimations.

2- lors de la conférence de Rome en 1955 (Cf. Pour une révolution dans la mer, Didier Gascuel pages 243 et suivantes) **3** - Finley C., All the fish in the sea, Univ. Chicago Press, 2011 ; Finley & Oreskes, ICES J. Mar. Sci., 70, 2013, p. 245-250. **4** - Larkin P.A., An Epitaph for MSY, Trans. Am. Fish. Soc., 106:1, 1977, p. 1-11. **5** - SSustainable Fisheries Act (1996). **6** - MSA Reauthorization Act. **7** - Aux USA, le RMD (MSY) devient fOFL (Overfishing Limit). Les captures admissibles (ABC) chutent pour 2025 (-18 % pour le lieu d'Alaska, -24 % pour les mérous), tout comme les quotas (TAC) avec -53,5 % pour le lieu d'Alaska. Source : Federal Register (NOAA Fisheries, 2025/2026). **8** - Seitz, R. D., et al., « Ecological value of coastal habitats for commercially and ecologically important species », Seitz R.D. et al., ICES J. Mar. Sci., 71(3), 2014, p. 648-665.

L'obligation de débarquement des rejets, instaurée pour y remédier, n'a pas pu être déployée efficacement sur le terrain. La Commission européenne qui a voulu poursuivre les États contrevenants, a dû y renoncer en 2024.
Quant aux caméras embarquées, solution qui permettrait d'obtenir ces données, elles se heurtent toujours à un fort refus du secteur.

Ce blocage doit conduire à éloigner les filets des eaux côtières pour éviter une multitude de captures non recherchées afin de soulager nourriceries, corridors migratoires et espèces protégées.



Simulation de la zone d'exclusion des filets dans la bande des 3 milles marins (environ 5,5 km) le long du littoral de la Nouvelle Aquitaine.

Données cartographiques : © Google, Airbus, Data SIO, NOAA, U.S. Navy, NGA, GEBCO.

La mesure cruciale : éloigner tous les filets des trois premiers milles

Initiée en 1981 au Texas pour valoriser le potentiel socio-économique lié à l'éloignement des filets[9], cette mesure déclenche une restauration spectaculaire des abondances et des tailles de poisson et tient ses promesses au point qu'elle se propage à tous les États du Golfe du Mexique[10] et les autres États côtiers nord-américains et qu'elle est adoptée en Norvège (1979 et 1989) et au Canada (1984).

9 - How a Battle Between Recreational and Commercial Fishermen Spawned a Conservation Movement– Texas Monthly.
10 – The Law, Policy, and Politics of Gillnet Restrictions in State Waters of the Gulf of Mexico

C'est qu'en évitant le gâchis des rejets, la protection des fonctions biologiques s'avère un formidable levier économique en dopant les ressources.

Depuis 1994, l'inscription dans sa Constitution de l'interdiction des filets dans les neuf milles nautiques[11] contribue à faire de la Floride le **numéro un aux USA** en termes d'emplois pour la pêche professionnelle et de chiffres d'affaires pour la pêche de loisir.

Au Texas, les captures augmentent de 60%. Le poids moyen des **captures de *red drum* est multiplié par 2,5**. En Floride, on assiste à un retour spectaculaire des gros poissons comme les snook. Les *speckled trout* ont atteint leur plus haut niveau depuis les années 70. L'abondance des *black drums* bondit de **250%**, celle des tarpons de **300%**[12]. Marsouins et oiseaux marins se rétablissent en Californie.

Aujourd'hui, la pêche nord-américaine dont la balance commerciale est excédentaire continue de créer des emplois et maintient des débarquements élevés[13].

Les filets sont bannis des trois quarts des eaux côtières néo-zélandaises, jusqu'à 4 à 12 milles des côtes. Depuis fin 2022, près de **33 000 kilomètres carrés** d'eaux littorales sont interdits aux filets fixes et réservés aux pêches sélectives (hameçon, casier, plongée), les meilleures pourvoyeuses d'emploi[14].

Le projet Golden Miles, le seul projet porteur d'espoirs

Alors que la pêche française ne cesse de décliner et que les eaux littorales souffrent plus qu'ailleurs du réchauffement climatique et des pollutions terrigènes hors de contrôle, ces succès à l'international valident l'éloignement des filets des côtes, stratégie gagnant-gagnant pour favoriser la transition vers les pêches sélectives, épargner poissons juvéniles et espèces migratrices (comme le saumon), et réduire les captures d'espèces protégées.

C'est le projet Golden Miles, première aire marine qui s'oppose aux effets négatifs du RMD en donnant à la Nature le temps de se réparer et aux pêches sélectives une chance d'exister.

Que proposer de mieux ?

Dans l'intérêt de ses pêcheurs, de la biodiversité marine et de nous tous, l'Union Européenne devrait s'inspirer de l'histoire des pêches et abandonner le culte de la performance pour s'engager dans la voie de la robustesse.

11 - Un mille nautique représente 1852 mètres. **12** - Coastal Fisheries Division — Texas Parks & Wildlife Department.
13 - Fisheries Economics of the United States | NOAA Fisheries. **14** - Fishing and aquaculture | NZ Government